

ORDONNANCE COLLECTIVE (CONDENSÉE)

Initier les mesures diagnostiques et une consultation
pour les usagères présentant un saignement vaginal
sans douleur au 1^{er} trimestre de la grossesse

CLIENTÈLE VISÉE

- Usagère ambulante référée à l'Accueil clinique qui présente un saignement vaginal sans douleur au 1^{er} trimestre de la grossesse.

INTENTION CLINIQUE

- Accélérer l'investigation en gynécologie pour l'usagère présentant un saignement vaginal sans douleur au 1^{er} trimestre de la grossesse.

CONDITIONS D'INITIATION

- Être référé par un médecin ou une infirmière praticienne spécialisée (IPS).
- Clientèle ambulatoire avec une condition physique permettant les déplacements.
- Avoir un BHCG (urinaire ou sanguin) positif et présenter un saignement vaginal sans douleur.

CONTRE INDICATIONS à l'application de l'ordonnance collective

- Saignement vaginal \geq une serviette hygiénique à l'heure.
- Splénectomie.
- Instabilité hémodynamique: Pouls $>$ 100/min, TA $<$ 90/50 mmHg.
- Douleur abdominale.

EN VIGUEUR LE : 11 juin 2015

N° : OC-103-2

DATE PRÉVUE DE RÉVISION : 11 juin 2018

Page : 1 De : 1